

Numéro de contrôle : R-82-186-18-1

Commune : VALENCE D'AGEN

VERIFICATION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Toute installation d'un dispositif d'assainissement non collectif doit faire l'objet, avant recouvrement d'une vérification de bonne exécution des travaux afin de s'assurer que le dispositif réalisé correspond bien au projet validé lors de la demande d'installation, et que les règles de construction ont été respectées, conformément aux arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009. Les nouvelles dispositions introduites par ces deux arrêtés sont applicables depuis le **1er juillet 2012**.

- Vérification de l'exécution suite à un projet de conception
 Contre-visite suite à une demande de modification d'exécution

■ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date du contrôle d'implantation : 17/06/2015
 Date de la visite de contrôle : 03/05/18
 Personne rencontrée : HUGON FLORIAN (TERRASSIER)
 Visite effectuée avant remblaiement : OUI NON

Nom et prénom du **propriétaire** : LANDOU JOCELYN MARC
 Adresse : LA COURONNE CANTALE - LD CAMAREIL 82200 RUYGONNET
 Tel :
 Nom et prénom de l'**usager** (si différent du propriétaire) :
 Adresse :
 Tel :
 Adresse de l'**installation** : SIBAD. SUD MAISON MIQUE 82400 VALENCE D'AGEN
 Section et numéro de cadastre de l'installation : AR. N° 123 - 126
 Zone particulière d'enjeux ou risque ? NON

■ IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément au projet validé?

Prétraitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Évacuation (Filière drainée)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV

Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté relatif aux prescriptions techniques)

Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Recommandé > 5m d'une habitation	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Recommandé > 3m de toute végétation	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Recommandé > 3m des limites de propriété	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV

■ COLLECTE DES EAUX USÉES

Présence d'un regard ou d'un té de visite ? <u>(2 Té de visite)</u>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
La pente en amont du prétraitement est-elle suffisante ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> CNV
Diamètres des tuyaux de canalisation ≥ 100 mm ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV
Les eaux usées sont-elles toutes raccordées à la fosse toutes eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> CNV
Les eaux pluviales sont-elles détournées de la filière d'assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> CNV

Observations :